



## LA DESTINÉE DE L'HOMME SEMAINE 8

### LE POINT DE VUE DIVIN

#### QUELLE EST LA DESTINÉE DES IMPIES ?

Comme nous l'avons vu dans les semaines précédentes, le lieu actuel où vont les impies après leur mort n'est que temporaire. Ces résidents de l'enfer sont considérés comme des ombres (Pr 9 :18, ici, le terme hébreu traduit par « mort » est *rapha* et signifie « ombres »; És 14 :9), sans doute parce qu'ils n'ont pas de corps physique. L'enfer est un lieu de jugement et de tourments, où ceux qui s'y trouvent sont séparés de Dieu.

À la fin de toutes choses, ces impies seront ressuscités physiquement pour comparaître devant le tribunal du Grand trône blanc. Ils auront des comptes à rendre à leur Créateur et recevront le verdict final du jugement dernier.

Après le Grand jugement, tous les impies seront jetés dans la Géhenne, aussi appelée l'étang de feu, qui est considérée comme la seconde mort. C'est la destinée finale et éternelle de tous les ennemis de Dieu et de son Fils, Jésus-Christ. *« La mer rendit les morts qui étaient en elle, la mort et le séjour des morts rendirent les morts qui étaient en eux ; et chacun fut jugé selon ses œuvres. Et la mort et le séjour des morts furent jetés dans l'étang de feu. C'est la seconde mort, l'étang de feu. Quiconque ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu. »* (Ap 20 :13-15). La mort prendra fin car tous les corps seront ressuscités pour leur destinée éternelle. Quant au séjour des morts ou enfer, il sera vidé au moment de la résurrection des impies.

Cette résurrection n'a rien à voir avec celle des justes. Les justes ressuscitent avec un corps glorifié pour la vie éternelle. C'est ce que nous enseigne Paul (1 Co 15 :51-54). L'apôtre Jean renchérit : *« Bien-aimés, nous sommes maintenant enfants de Dieu, et ce que nous serons n'a pas encore été manifesté ; mais nous savons que, lorsque cela sera manifesté, nous serons semblables à lui, parce que*

*nous le verrons tel qu'il est.* » (1 Jn 3 :2). Nous serons semblables à Christ tel qu'il est aujourd'hui avec son corps glorifié. Nous ressuscitons pour la vie éternelle en présence de notre bien-aimé Sauveur et Seigneur Jésus-Christ et de son Père, l'Éternel des armées.

Pour ceux qui meurent sans Christ, nulle part la Bible n'enseigne qu'ils auront un nouveau corps glorifié. La glorification du corps fait partie des bénédictions promises seulement aux enfants de Dieu.

## **QUEL CORPS AURONT LES IMPIES LORS DE LEUR RÉSURRECTION ?**

La résurrection des impies est un fait révélé dans plusieurs textes de la Bible (Da 12 :2; Jn 5 :28-29; Ac 24 :15; Ap 20 :12-13). Toutefois, aucun de ces passages ne donne des indications sur ce que sera leur corps nouveau. Par contre, comme nous avons beaucoup d'informations sur l'endroit où ils seront enfermés pour l'éternité, nous pouvons en déduire certaines caractéristiques générales de ce nouveau corps.

- Le nouveau corps des impies sera immortel puisqu'ils souffriront éternellement dans la Géhenne (Mt 25 :46).
- Malgré son immortalité, ce corps sera corruptible puisqu'il sera rongé par les vers. Autrement dit, il sera éternellement rongé par les vers (Mc 9 :48).
- Ce corps sera sensible à la souffrance physique puisque les brûlures occasionnées par le feu de la Géhenne seront des tourments éternels (Mt 25 :41; Ap 20 :10, 15).
- Ce corps est physique et non spirituel. Il possèdera des yeux et des dents puisqu'il est écrit que dans la Géhenne il y aura des pleurs et des grincements de dents (Mt 13 :42).
- Nous pouvons en déduire qu'il possèdera aussi les autres sens physiques que nous connaissons : toucher, odorat, vue, ouïe, goûter, proprioception. Ce qui explique la mention de soufre (odorat) et de ténèbres (vue) présents dans la Géhenne (Ap 21 :8; Mt 25 :30).

## QU'EST-CE QUE LA GÉHENNE ?

Le mot « Géhenne » est un mot grec dont l'origine vient de l'hébreu : *Gei Hinnon* qui signifie vallée de Hinnom. La vallée de Hinnom se trouvait à l'extérieur des murs de Jérusalem. À l'époque de l'Ancien Testament, plusieurs rois corrompus ont offert, à cet endroit, des sacrifices humains en les faisant passer par le feu (2 R 23 :10; 2 Ch 28 :3; Jé 7 :31-32). À l'époque du Nouveau Testament, cette vallée servait à brûler les déchets de la ville de Jérusalem et le feu ne s'éteignait jamais. C'est en se référant à ces choses que ce lieu est utilisé dans le Nouveau Testament pour décrire l'endroit où les impies brûleront éternellement.

Toutes les créatures déchues, qu'elles soient humaines ou démoniaques, seront jetés dans la Géhenne pour y demeurer éternellement, sans aucune possibilité d'en sortir. Ce châtiment éternel inclut à la fois l'âme et le corps puisqu'il se produira après la résurrection des impies. « *Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme ; craignez plutôt celui qui peut faire périr l'âme et le corps dans la géhenne.* » (Mt 10 :28, voir aussi Mt 5 :29-30; Mc 9 :44-47).

La Géhenne est associée au feu qui est une source de tourments : « *que d'avoir les deux mains et d'aller dans la géhenne, dans le feu qui ne s'éteint point.* » (Mc 9 :44, voir aussi Mt 5 :22; 18 :9; Ja 3 :6).

## QU'EST-CE QUE L'ÉTANG DE FEU ?

L'étang de feu, aussi appelé le lac de feu dans certaines versions de la Bible, est un synonyme de la Géhenne. Il est mentionné dans quatre passages que l'on retrouve dans le livre de l'Apocalypse : 19 :20; 20 :10; 20 :14; 21 :8.

Dans ces versets, nous relevons que le lac de feu est un endroit de châtiment éternel autant pour les humains que pour les démons et qu'il est un lieu de tourment par le feu.

C'est un châtiment qui couvre à la fois l'âme et le corps. C'est ce que nous voyons dans Apocalypse 20 :14 où il est écrit : « *Et la mort et le séjour des morts furent jetés dans l'étang de feu...* » La mort correspond à la mort physique, celle du corps, tandis que le séjour des morts fait référence aux âmes des défunts.

## QUE SE PASSERA-T-IL DANS CE LIEU DE TOURMENT ÉTERNEL ?

La plus grande souffrance et le plus terrible châtement, est celui d'être séparé de Dieu pour l'éternité. Quel désarroi, quelle horreur, que de comparaître devant le Seigneur et de l'entendre dire : « ... *Retirez-vous de moi, maudits...* » (Mt 25 :41). Paul déclare : « *Ils auront pour châtement une ruine éternelle, loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa force* » (2 Th 1 :9).

Et pourtant, leur damnation n'est-elle pas la conséquence logique de leur attitude pendant leur vie terrestre? N'ont-ils pas rejeté le Seigneur pendant qu'il en était encore temps? N'ont-ils pas refusé toutes les occasions qui se sont présentées de recevoir le salut en Jésus-Christ? « *Il aimait la malédiction : qu'elle tombe sur lui ! Il ne se plaisait pas à la bénédiction : qu'elle s'éloigne de lui !* » (Ps 109 :17). « *Et ce jugement c'est que, la lumière étant venue dans le monde, les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises.* » (Jn 3 :19).

Dieu n'imposera jamais sa présence. Il ne suppliera pas le pécheur de se réconcilier avec lui. Il lui tend la main, mais si celui-ci ne la prend pas, cela signifie que le pécheur a déjà fait son choix. Ainsi donc, il obtiendra dans l'éternité ce qu'il aura choisi sur terre, c'est-à-dire vivre sans Dieu. L'étang de feu qui a été préparé pour le diable et les anges déchus deviendra, par voie de conséquence, son lieu de résidence éternel (Mt 25 :41).

De quoi aura l'air cette résidence ? Ce ne sera certes pas un château, entouré de jardins luxuriants, aux parfums suaves, à la brise douce et légère, où règneront une paix et une joie perpétuelles. Plusieurs passages de la Bible nous donnent des informations précises à ce sujet. C'est ce que nous verrons la semaine prochaine.